

Foire aux Questions - Semestre à l'étranger

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il a été réalisé à titre informatif pour vous aider dans vos démarches administratives.

Je ne pense pas avoir un **niveau en anglais suffisant** pour partir étudier un semestre mais je suis vraiment motivé. Que puis-je faire ?

Le niveau en langues n'est pas le seul critère pour être sélectionné pour une mobilité. Consultez les critères de sélection pris en compte pour le choix des candidats.

Devons-nous revenir à l'IUT avant de partir en semestre 3 à l'étranger ?

Non, vous n'avez pas besoin de revenir en cours à l'IUT avant votre semestre 3 à l'étranger (sauf demande expresse de vos enseignants).

Je souhaiterais **candidater sur Mobility Online** mais je n'ai pas les identifiants requis. Comment se connecte-t-on?

Vous trouverez sur la plateforme Moodle le lien d'accès à la plateforme Mobility Online lorsque celle-ci sera opérationnelle. La date butoir est le 30 janvier 2023. Retrouvez la procédure à suivre dans Moodle.

Mon enseignant nous a demandé de rédiger une **lettre de motivation et un CV** alors que j'ai déjà déposé ma candidature sur la plateforme Mobility Online. Que dois-je faire ?

Tous les étudiants doivent s'inscrire sur la plateforme Mobility Online sans exception. La plateforme est gérée par le Service des Affaires Internationales (SAI) de l'UBS.

Si votre enseignant vous réclame en plus une lettre de motivation et un CV, vous devez impérativement suivre ses consignes et respecter le calendrier qu'il vous aura communiqué.